

CONTRÔLE DES FINANCES

Annexe 1 du rapport 21-14-700.3

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 71 00

f +41 32 420 71 01

seccr.cfi@jura.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

au Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentales

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'As-So alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

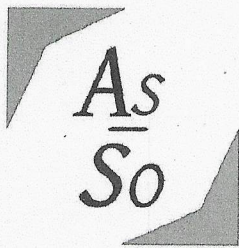
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23 février 2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

Delémont, le 17 mai 2021

CONTROLE DES FINANCES

Alain Crevoiserat
Expert-réviseur agrééDidier Beuchat
Réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels 2020 comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

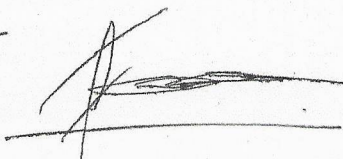


**Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale**

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Comptes annuels 2020

Lausanne, le 17 mai 2021

O. Th 

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2020	2019
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie	2'824'706	2'752'212
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	23'693	36'609
Autres créances à court terme	17'284	624
Actifs de régularisation	289'000	285'000
<i>Total de l'actif circulant</i>	3'155'683	3'074'445
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	1	1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	3'154'684	3'074'446
PASSIF		
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Dettes à court terme	54'254	36'886
Passifs de régularisation	309'000	306'000
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	363'254	342'886
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>		
Dettes à long terme	0	0
Provisions	180'000	180'000
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>	180'000	180'000
<i>Capitaux propres</i>		
Réserve de remplacement	242'040	242'040
Résultat de l'exercice	59'871	30'255
Résultats cumulés	2'309'519	2'279'265
<i>Total des capitaux propres</i>	2'611'430	2'551'560
TOTAL DU PASSIF	3'154'684	3'074'446

Compte de résultat au 31 décembre

	2020	2019
Produits nets des prestations	2'458'036	2'479'677
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'574'862	1'595'661
Emoluments Fondations classiques	828'135	866'478
Pertes sur débiteurs	(0)	(0)
Taxes CHS PP	293'715	299'309
Versement taxes CHS PP	(294'451)	(302'821)
Revenus divers	55'775	21'050
Charges de personnel	(1'900'409)	(1'993'480)
Salaires	(1'569'505)	(1'654'587)
Charges sociales	(295'852)	(317'993)
Autres charges de personnel	(35'052)	(20'900)
Autres charges d'exploitation	(497'846)	(456'100)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(38'118)	(34'618)
Prestations de services, honoraires et assurances	(272'539)	(229'477)
Loyers, leasing	(178'680)	(179'291)
Divers	(8'509)	(12'714)
Amortissements et corrections de valeur	0	0
(Charges) / produits financiers	90	158
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Résultat de l'exercice	59'871	30'255

**Compte de résultat au 31 décembre (comparaison
avec le budget)**

	2020	Budget
Produits nets des prestations	2'458'036	2'465'000
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'574'862	1'650'000
Emoluments Fondations classiques	828'135	805'000
Pertes sur débiteurs	(0)	0
Taxes CHS PP	293'715	290'000
Versement taxes CHS PP	(294'451)	(290'000)
Revenus divers	55'775	10'000
Charges de personnel	(1'900'409)	(2'035'000)
Salaires	(1'569'505)	(1'700'000)
Charges sociales	(295'852)	(315'000)
Autres charges de personnel	(35'052)	(20'000)
Autres charges d'exploitation	(497'846)	(454'000)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(38'118)	(40'000)
Prestations de services, honoraires et assurances	(272'539)	(220'000)
Loyers, leasing	(178'680)	(180'000)
Divers	(8'509)	(14'000)
Amortissements et corrections de valeur	0	0
(Charges) / produits financiers	90	100
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Résultat de l'exercice	59'871	-23'900

Annexe aux comptes annuels

Présentation

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) est un établissement de droit public, dont le siège est à Lausanne. Il est inscrit au registre du commerce du canton de Vaud (CH-550.1.099.611-3; CHE-236.167.785).

L'établissement a été créé par l'adhésion des cantons du Valais, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

L'établissement a pour but la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle des cantons concordataires conformément aux articles 61 ss. LPP ainsi que la surveillance des fondations classiques selon les articles 80 ss. du Code civil suisse pour les cantons qui l'ont décidé (Vaud et Neuchâtel).

Le concordat fixe le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil d'administration de l'As-So a approuvé les règlements suivants :

- le règlement sur la surveillance LPP et des fondations (RLPPF) du 7 mai 2018,
- le règlement sur le personnel (Rpers) du 5 octobre 2015,
- le règlement concernant les modes de signatures et les délégations de compétences du 20 novembre 2012,
- le règlement d'organisation du 30 mai 2016,
- le barème des émoluments, mis à jour chaque année.

En outre, des conventions de collaboration ont été signées avec les administrations fiscales des cantons concordataires.

Principes comptables

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Les dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations (art. 957 ss) ont été appliquées.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de l'As-So le 17 mai 2021.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisses.

Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Commentaires des comptes annuels

Bilan

Actif circulant

Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les liquidités au 31 décembre sont réparties sur plusieurs établissements :

	31.12.2020	31.12.2019
Poste (compte courant)	1'131'464	1'009'015
Poste (compte épargne)	360'977	410'977
BCV (compte épargne)	400'676	400'677
BCN (compte courant)	29'986	30'030
BCN (compte épargne)	450'929	450'929
BCVS (compte épargne)	450'674	450'584
Total	2'824'706	2'752'212

Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions en été 2020 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

Autres créances à court terme

Les créances sont les décomptes AVS et AXA qui sont en faveur de l'établissement.

Comme les années précédentes, il a été renoncé, par prudence, à comptabiliser les éventuels remboursements des frais avancés à des institutions en difficulté.

Actifs de régulation

Les comptes de régularisation (actif et passif) sont évalués à leur valeur nominale.

Le seul actif de régularisation est le montant de CHF 289'000.- représentant la taxe 2020 de la commission de haute surveillance (ci-après : CHS PP) à facturer aux institutions de prévoyance. La facturation de cette taxe interviendra durant l'été 2021.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Aucun achat important n'a eu lieu en 2020. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1.- pour mémoire.

Capitaux étrangers à court terme

Dettes à court terme

Les dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Il s'agit d'engagements courants (factures reçues en janvier 2021 concernant l'exercice 2020).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation (actif et passif) sont évalués à leur valeur nominale.

Cette rubrique comprend un montant de CHF 292'000.- comptabilisé pour le paiement de la taxe CHS PP 2020 et un montant de CHF 17'000.- pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

Comme les années précédentes, les soldes des heures supplémentaires et des vacances des collaborateurs n'ont pas été pris en considération :

	31.12.2020	31.12.2019
Heures supplémentaires	340	272
Vacances (en jours)	79	109

Capitaux étrangers à long terme

Provisions

La provision créée en 2012 d'un montant de CHF 180'000.- pour des participations exceptionnelles aux caisses de pensions des collaborateurs n'a pas été utilisée ces dernières années. Les institutions concernées n'ont pas exigé de versement complémentaire de l'employeur.

Capitaux propres

Réserve de remplacement

La réserve de remplacement pour l'informatique n'a pas été utilisée en 2020.

Compte de résultat

Produits nets des prestations

Le produit des émoluments est inférieur à celui de l'année précédente dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

L'augmentation des revenus divers provient des APG maternité.

Charges de personnel

Salaires

Une collaboratrice est partie à la fin du mois de janvier 2020 et n'a pas été remplacée durant l'année. Aucune augmentation de salaire a eu lieu durant l'année.

Charges sociales

L'évolution des charges sociales suit l'évolution des salaires.

Autres charges de personnel

Il s'agit principalement des frais de formation et de recherche d'un nouveau collaborateur.

Autres charges d'exploitation

Fournitures de bureaux, mobilier, énergie

L'augmentation des charges de fournitures de CHF 3'500.- s'explique par l'achat d'un écran pour la visioconférence.

Prestations de services, honoraires et assurances

L'augmentation des charges liées aux prestations de service est en relation avec les développements informatiques (installation du logiciel M-Files)

Loyers, leasing

En 2020, aucun matériel est en leasing. Il s'agit ici du loyer des locaux de l'As-So, Tivoli 2 à Lausanne.

(Charges) / Produits financiers

La baisse des produits financiers est due à la diminution des taux d'intérêt versés sur les différents comptes.

(Charges) / Produits exceptionnels, uniques ou hors période

Aucune charge ou produit exceptionnel en 2020.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

Dettes envers les institutions de prévoyance

	2020	2019
Caisse de pension de l'Etat de Vaud	10'555	16'266
Caisse de pension Publica	13'860	13'085
Total	24'415	29'351

Les dettes existantes au 31.12.2020 ont été réglées dès réception des factures en janvier 2021.

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2020, de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date, n'est survenu.

Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

L'établissement a deux secteurs d'activités, soit les fondations classiques et la prévoyance professionnelle. Les émoluments sont comptabilisés séparément tandis que les principales charges sont réparties en fonction du nombre de personnes (ETP) présentes durant l'année en question, soit :

- 38 % à charge du secteur « Fondations classiques »,
- 62 % à charge du secteur « Prévoyance professionnelle »

Les revenus divers et les produits financiers ont été partagés par moitié.

Compte de résultat au 31 décembre 2020

	Fondations classiques	Prévoyance professionnelle	Total
Produits nets des prestations	856'022	1'602'014	2'458'036
Emoluments Prévoyance professionnelle	0	1'574'862	1'574'862
Emoluments Fondations classiques	828'135	0	828'135
Pertes sur débiteurs	0	0	0

Taxes CHS PP		293'715	293'715
Versement taxes CHS PP		(294'451)	(294'451)
Revenus divers	27'887	27'888	55'775
Charges de personnel	(722'155)	(1'178'254)	(1'900'409)
Salaires	(596'411)	(973'094)	(1'569'505)
Charges sociales	(112'424)	(183'428)	(295'852)
Autres charges de personnel	(13'320)	(21'732)	(35'052)
Autres charges d'exploitation	(189'181)	(308'665)	(497'846)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(14'485)	(23'633)	(38'118)
Prestations de services, honoraires et assurances	(103'565)	(168'974)	(272'539)
Loyers, leasing	(67'898)	(110'782)	(178'680)
Divers	(3'233)	(5'276)	(8'509)
Amortissements et corrections de valeur (Charges) / produits financiers	0	0	0
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	45	45	90
Résultat de l'exercice	(55'269)	115'140	59'871